



Lors de sa séance du 13 juin 2023, le Conseil municipal a voté la résolution suivante qui n'est pas soumise à un référendum :

Rétablissement d'une offre de transports publics adaptée aux besoins des élèves habitant la commune de Veyrier

Exposé des motifs

Les TPG ont décidé de fusionner la ligne 34 avec la ligne 41 avec une mise en fonction le 11 décembre 2022.

La ligne 34 était utilisée par de nombreux élèves de notre commune qui se rendent aux collèges Claparède et de Candolle, ainsi qu'à l'école Moser. La nouvelle ligne fusionnée, appelée 41, se termine à la gare Léman Express de Chêne-Bourg. Le collège de Candolle et l'école Moser ne sont plus desservis.

Les TPG ont décidé de mettre en place une ligne scolaire C5 qui passe par ces deux établissements à des horaires qui correspondent aux horaires de début des cours, mais une marge de manœuvre trop faible et des retards fréquents ainsi que des annulations de dernière minute ont empêché les élèves, à de nombreuses reprises, de pouvoir participer aux cours. De plus, il n'y a qu'un seul bus matinal et qu'un seul horaire en fin d'après-midi, ce qui ne permet pas aux élèves commençant, par exemple, une heure plus tard le matin ou finissant une heure plus tôt ou plus tard l'après-midi de rentrer par les transports publics en ligne directe.

Les autorités et la population veyrites ont l'impression que la fusion des lignes 34 et 41 a été faite de façon précipitée et sans analyse préalable de la demande et de l'utilisation par les élèves. De plus, les horaires de la ligne C5 ne sont pas adaptés aux besoins des utilisateurs et ne prennent pas en compte les fréquents retards dus au trafic matinal. Les TPG ont déclaré vouloir augmenter l'offre globale de quelque 50 % dans la région Genève-Sud, mais cette décision de fusion va à l'encontre de cette prise de position.

Lors de sa séance du 13 décembre 2022, le Conseil municipal a déjà adressé une résolution au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des TPG afin de revoir dans les plus brefs délais l'horaire de la ligne C5. Une réponse du Conseil d'Etat datée du 2 février 2023 a été adressée à la Commune ne proposant aucune amélioration de la solution insatisfaisante présentée ci-dessus.

Pour ces motifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL

**DEMANDE
à la majorité simple
par 18 oui et 3 abstentions sur 21 CM présents**

au Conseil d'Etat et au Conseil d'administration des Transports publics genevois

- De mettre en place, pour cette ligne directe, des horaires prenant en compte d'éventuels retards, afin que les élèves de ces établissements puissent arriver suffisamment tôt pour participer aux cours.
- De mettre en place, pour cette ligne directe, des horaires prenant en compte les différents horaires de début et de fin de cours, pour que les élèves puissent se rendre et revenir des établissements scolaires grâce à celle-ci, leur évitant de devoir opérer un ou plusieurs changements de ligne, fort chronophages.

Veyrier, le 21 juin 2023

Le président du Conseil municipal :
Alain Pautex

- De revoir dans les plus brefs délais l'offre de transports publics au départ de Veyrier, afin que les élèves habitant la commune de Veyrier puissent, en ligne directe (soit sans changement de ligne), se rendre et revenir des établissements scolaires.